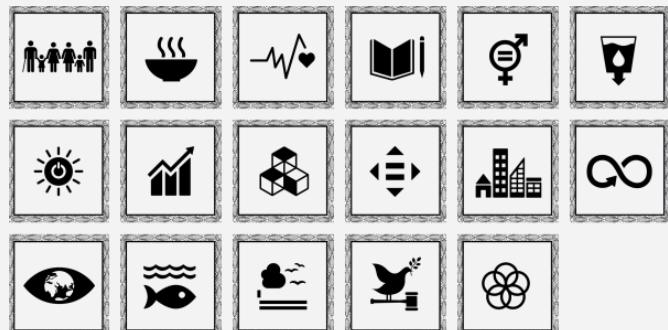


# Bilan intermédiaire du Plan d'action 2021-2026 de la Stratégie de développement durable 2021-2031



,

ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction du développement territorial, des infrastructures, de la  
mobilité et de l'environnement DIME  
Raumentwicklung, Infrastruktur, Mobilität und Umwelt RIMU

# Table des matières

1	Contexte .....	3
2	Résultats et effets .....	3
2.1	Constat : une dynamique de changement amorcée	3
2.2	Un effet majeur : le développement durable devient l'affaire de toutes et tous	4
2.3	Des effets concrets pour la population fribourgeoise et l'économie	6
2.4	L'avis des porteuses et porteurs de projets : ce qui a marché, ce qui a moins bien marché	9
3	Les enjeux : de nombreuses raisons d'agir .....	10

## Contexte

Agir pour le développement durable, c'est faire preuve de bon sens et de responsabilité : il s'agit de protéger les ressources naturelles indispensables à notre vie et de construire une société où chacune et chacun a sa place. Cela implique de repenser nos activités pour qu'elles respectent les limites de la planète, tout en garantissant à chacun l'accès aux besoins essentiels, aujourd'hui comme demain. Le développement durable est un but inscrit dans la Constitution fribourgeoise et concrétisé à travers la Stratégie de développement durable 2021–2031, alignée sur l'Agenda 2030 de l'ONU. Deux plans d'actions, le premier allant de 2021-2026 et le deuxième de 2027-2031, détaillent la mise en œuvre des mesures. Ce bilan synthétise les résultats et effets issus de la réalisation du premier plan d'action, de 2021 à 2024.

## Résultats et effets

Si le défi est ambitieux, la mise en œuvre du Plan d'action 21-26 le montre : les effets sont là. Ce premier plan d'action avait une vocation claire : agir comme catalyseur de changement. Il ne visait pas à tout transformer en peu d'années, mais à insuffler des dynamiques innovantes dans les politiques publiques, à tester des idées et à faire émerger une « nouvelle normalité ».

### 2.1 Constat : une dynamique de changement amorcée

Certaines des impulsions lancées dès 2021 ont « pris racine ». Elles ont été intégrées dans les activités courantes de l'Etat ou sont en passe de l'être, et n'ont plus besoin d'être pilotées ou impulsées depuis le plan d'action. Ce sont des acquis solides, **des réussites**, qui ont conduit ou contribué à des réalisations telles que :

- le Plan Climat cantonal ;
- la Stratégie cantonale de biodiversité ;
- la transformation de la mention « Cleantech » du prix IFF Innovation Fribourg Freiburg en catégorie « Durabilité » ;
- la création d'une formation sur les marchés publics durables, désormais intégrée dans le catalogue des formations de l'Etat ;
- la mise en force d'une ordonnance sur la gouvernance de la durabilité qui consacre notamment un réseau interne de répondant.e.s ;
- la mise en œuvre d'indicateurs de durabilité harmonisés avec les autres cantons ;
- l'obligation - après une phase de pilote - de respecter les critères du Standard de Construction Durable Suisse (SNBS) pour les nouvelles constructions de l'Etat (via la nouvelle Stratégie immobilière de l'Etat de Fribourg 2022-2035 et la Directive du Service des bâtiments pour la durabilité des bâtiments de l'Etat) ;
- l'intégration, désormais acquise, de l'éducation en faveur d'un développement durable dans le Concept de santé à l'école ;

- l'établissement de la plateforme StarTerre en faveur des circuits agricoles courts, où le Canton a joué et joue encore un rôle actif ;
- Enfin, une expérience pilote, réussie, avec des cours de conduite écologique pour les utilisateurs et utilisatrices de véhicules de l'Etat a mené à en faire une disposition obligatoire dans la proposition de révision de l'Ordonnance sur les acquisitions de véhicules étatiques.

D'autres impulsions ont bien démarré – parfois sous forme pilote – mais nécessitent encore un soutien pour passer le cap de l'ancrage pérenne. Elles ont montré leur potentiel, mais ne sont pas encore pleinement matures. Ce seront les « talents prometteurs », des mesures qui seront reprises dans le nouveau plan d'action 2027–2031, soit pour être finalisées, soit avec l'objectif déclaré de tenter de les intégrer - elles ou leurs résultats - dans l'activité régulière des Directions concernées d'ici 2031. Ceci à moindre coût, voire sans coûts, le gros du travail étant fait.

Certaines impulsions, en revanche, n'ont pas abouti (une petite minorité). Soit parce qu'elles se sont heurtées à des obstacles structurels, soit parce que les bonnes conditions n'étaient pas réunies. Par exemple, la coordination des statistiques sanitaires et environnementales a dû être abandonnée, en raison de différences méthodologiques trop importantes. Ces cas restent rares, mais illustrent un aspect important du plan d'action : il s'agit aussi d'un espace d'expérimentation, avec une part assumée de prise de risque et d'essais non concluants.

Certaines mesures ont produit des effets immédiats et ciblés, et ne sont pas vouées à être reconduites. Ce sont aussi des **réussites**. C'est le cas, par exemple,

- des vidéos de sensibilisation à la préservation des sols ;
- de l'aide à la création de la Banque alimentaire fribourgeoise ;
- de l'exposition interactive sur la violence domestique, déployée sur plusieurs années et visité par plusieurs milliers de personnes ;
- de la désignation d'un.e enseignant.e en charge de l'éducation en faveur du développement durable au sein de la formation pédagogique à l'Université ;
- de la création d'une cellule de conseil interservices sur les polluants de l'environnement bâti ;
- de l'interdiction d'utilisation du glyphosate sur les domaines cultivés de l'Etat.

Enfin, certaines impulsions ont donné des résultats significatifs, mais nécessitent encore un accompagnement actif, au risque de perdre les bénéfices acquis. C'est le cas, par exemple, des démarches en vue de réduire les risques phytosanitaires dans les eaux ou de l'accompagnement des restaurants ayant adhéré à la Charte « Cuisinons notre région ». Ces mesures continueront d'être portées dans le cadre du plan 2027–2031, avec une attention particulière à leur stabilisation ceci au titre, pour ainsi dire, de « **devoirs** ».

## 2.2 Un effet majeur : le développement durable devient l'af-faire de toutes et tous

Au bilan, après 4 ans de mise en œuvre, les effets sont déjà là. Même si le Plan d'action 2021-2026 n'est pas arrivé à son terme, un premier bilan des mesures en route peut être

dressé. Des progrès et avancées ont été réalisées dans tous les domaines et cibles de l'Agenda 2030 – lesquelles s'influencent mutuellement de manière positive (par ex., une réduction de la précarité diminue l'exposition aux troubles psychiques et permet aux parents de consacrer davantage de temps à leurs enfants, une entreprise socialement responsable garantit de bonnes conditions de travail – par ex. pas de travail au noir - et réduit l'impact environnemental et climatique de ses activités). Une telle interdépendance a pour résultat que les effets du plan d'action ne peuvent pas toujours être mesurés de manière linéaire, qu'ils se manifestent parfois avec un certain décalage temporel et qu'ils peuvent être également appréciés au titre de contributions. Enfin, outre les effets obtenus, les synergies et collaborations créées sont aussi à valoriser.

Les mesures déployées ont eu les effets cumulés suivants, ou y ont fortement contribué :

**Effets préventifs – anticipation et moindres coûts** : une intervention précoce permet d'éviter des coûts étatiques, des difficultés pour une partie de la population et des dégradations environnementales. Parmi de tels effets : le renforcement de la santé mentale des enfants et des jeunes, la prévention des dépendances, l'insertion ou le maintien dans le marché du travail des jeunes et personnes vulnérables, ou encore la résolution de manière précoce et non dommageable des conflits autour des ressources naturelles.

**Corrections des défaillances du marché** : les ressources naturelles sont précieuses. Leur gaspillage signale une défaillance du marché. Une banque alimentaire, en redistribuant des denrées avant qu'elles périssent, contribue à corriger une telle défaillance, tout comme le font des mesures d'économie circulaire. A la clé, des bénéfices aussi pour les personnes en situation précaire et pour l'emploi local.

**La durabilité devient une affaire de société** : les mesures qui renforcent la capacité des actrices et acteurs de la société à contribuer au développement durable déchargent à long terme l'action publique et favorisent une transition adaptée aux réalités locales. Ainsi des centaines de personnes ont participé aux journées cantonales de la durabilité. Les projets à buts non lucratifs d'associations ou communes fribourgeoises peuvent désormais postuler à un appel à projet. Enfin, toute entité peut évaluer ses projets au regard de la durabilité avec un outil en ligne, assorti d'une micro-formation, en ligne elle aussi.

**Des communes mieux outillées pour agir en faveur du développement durable** : grâce au Plan d'action 2021 – 2026, les communes bénéficient désormais d'aides à la planification dans les domaines des eaux, d'un catalogue d'actions en faveur du développement durable (en ligne).

**Des entreprises mieux outillées pour avoir un impact positif sur la société et l'environnement** : par exemple pour la restauration collective, avec la Charte « Cuisinons notre région » ou à travers des collaborations renforcées avec des faîtières de l'économie pour faire connaître des outils en faveur de l'égalité en entreprises. La Feuille de route Economie circulaire devrait encourager les entreprises à adopter ce type de modèle d'affaire lorsque cela est pertinent. Enfin, le prix IFF sustainability confère une réelle visibilité aux démarches d'entreprises en faveur de la durabilité.

**Amélioration de la collaboration entre les entités publiques** : une administration cantonale bien coordonnée à l'interne, mais aussi avec les communes et la

Confédération peut pleinement exploiter les effets transversaux de la durabilité. Cette tendance est illustrée par la création de réseaux productifs au sein de l'administration (Réseau pour l'EDD, Réseau de répondant.e.s pour la durabilité – forces vives du présent plan d'action -, collaboration entre Directions pour la Feuille de route économie circulaire, Commission cantonale de durabilité où sont représentées Confédération et communes).

**Renforcement de l'exemplarité de l'État :** L'exemplarité de l'État est essentielle pour motiver actrices et acteurs du privé. L'intégration de critères de durabilité dans les achats publics conduit à des économies sur le tout le cycle de vie et stimule l'innovation. Cette tendance a été lancée par des formations et le déploiement de critères d'achats dans la construction, la restauration, les textiles et les véhicules. Ce n'est que si l'État agit lui-même de manière exemplaire qu'il peut attendre des actrices et acteurs privés qu'ils en fassent autant sur une base volontaire.

**Des décisions ciblées et pertinentes grâce à des réflexions préalables :** Pour pouvoir mettre en place des mesures réellement efficaces, il est parfois nécessaire de mener des études préalables afin de comparer les solutions existantes. De telles études ont été menées sur les thématiques suivantes : facteurs d'aggravation de la précarité, situation socio-économique du monde agricole, diagnostics sur l'état des bâtiments de l'Etat en termes de polluants et énergétiques permettant une planification fine des entretiens et assainissements à venir, qualité des eaux souterraines, concept pour correctement cartographier les sols.

**Encouragement de l'innovation :** Outre les mesures favorables à l'innovation comme les achats durables, le Prix IFF sustainability a été institué.

## 2.3 Des effets concrets pour la population fribourgeoise et l'économie

Depuis 2021, des avancées concrètes dans **la lutte contre la pauvreté et pour l'accès à l'emploi ont été faites** : la population fribourgeoise en situation de précarité dispose désormais des services d'une banque alimentaire, qui redistribue des dizaines de milliers de kilos de denrées alimentaires chaque année, tout en réduisant le gaspillage. De nouveaux dispositifs d'information permettent à des personnes en rupture de parcours – par exemple lors d'une séparation – de ne pas passer à côté de leurs droits aux prestations sociales. Enfin, plus de 800 personnes vulnérables, jeunes et moins jeunes, ont bénéficié d'un bilan de compétences ou d'un coaching RH, leur permettant de prolonger leur employabilité ou de pouvoir enfin intégrer le marché du travail.

Une trentaine d'établissements collectifs appliquent désormais une Charte de restauration promouvant une **alimentation locale, équilibrée et écologique**, en lien direct avec les productrices et producteurs via une plateforme dédiée, en cours de développement. L'accompagnement des établissements nécessitera encore des ressources à l'avenir. Dans la même logique, plusieurs initiatives fribourgeoises engagées dans le développement des **circuits courts** sont soutenues chaque année à travers la plateforme StarTerre. L'État dispose désormais d'une vision fine de la situation sociale des agricultrices et agriculteurs, permettant un accompagnement plus ciblé et préventif. Enfin, les efforts environnementaux portent leurs fruits : les effets des produits phytosanitaires

dans l'eau ont diminué et les domaines de l'État n'utilisent plus de glyphosate, sauf cas exceptionnels, en appliquant les principes de la protection intégrée.

Un dispositif d'accompagnement est désormais en place pour les **enfants et les jeunes** confrontés à la fragilité psychique d'un parent. Ce concept novateur comble une lacune majeure dans l'offre de soins et apporte un soutien ciblé à une population particulièrement vulnérable. Les jeunes disposent également d'une nouvelle offre de prévention de l'alcool et d'un accompagnement adapté en cas d'intoxication alcoolique.

**Un Réseau pour l'éducation en faveur du développement durable** a été créé. Il rassemble un grand nombre d'enseignant.e.s du Canton, qui se réunissent régulièrement pour des échanges de pratiques. Depuis 2021, grâce au plan d'action, le rythme d'adhésion des écoles Réseau Fribourgeois « Ecoles 21 en santé et durables » s'est accéléré : 20 nouvelles écoles membres en quatre ans, contre 12 durant les douze années précédentes. Ce dynamisme renforce les compétences des générations futures face aux enjeux écologiques et sociaux.

Une collaboration est désormais en place avec les faïtières de l'économie du canton pour promouvoir **l'égalité** dans les entreprises, grâce aux démarches du Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF). Celui-ci a développé une approche de l'égalité en entreprise articulée autour de dix axes, synthétisée dans une brochure diffusée à environ 530 entreprises fribourgeoises. Des sessions de formation sur l'égalité en entreprise sont données par le BEF aux étudiant.e.s bachelor de la HEG. De plus, la proportion de femmes dans l'Administration centrale de l'Etat de Fribourg est en hausse (de 55.4% (2014) à 58.1% (2020)).

L'Antenne « quartiers durables » offre désormais aux communes et associations de quartier un guichet de conseil pour intégrer des critères de durabilité dans la **planification urbaine**. Elle facilite la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux, tout en soutenant la transition vers des quartiers plus sobres en ressources. Une sensibilisation accrue à l'importance d'une utilisation mesurée du sol est également observée. Enfin, tous les mandats d'études parallèles pour Chambliaux-Bertigny ont intégré des exigences ambitieuses en matière de durabilité sociale et environnementale, qui peuvent être reprises dans d'autres projets.

Le Canton de Fribourg dispose désormais d'une Feuille de route sur **l'économie circulaire**, co-élaborée par la DIME, la DEEF et la HES-SO. Fribourg est l'un des premiers cantons à avoir lancé une telle démarche, qui fixe un cadre pour une gestion plus efficiente des ressources (notamment biomasse et matériaux de construction). Une personne répondante à l'économie circulaire a été désignée (positionnée à la DEEF) ; elle collabore étroitement avec les actrices et acteurs du territoire. Le SBat a mené des diagnostics ressources sur des bâtiments à démolir ou rénover afin d'identifier les matériaux pouvant être réemployés. Par ailleurs, la mention "Cleantech" du Prix à l'innovation a évolué en Prix IFF Sustainability.

Le personnel de l'État et des communes peut désormais suivre deux formations annuelles sur les **achats publics responsables**, disponibles dans le catalogue de formation de l'État. En 2023, la durabilité des marchés publics a été formellement intégrée dans le droit cantonal. Concrètement, plusieurs pratiques illustrent déjà cette évolution : les

cafeterias attribuées par appel d'offres doivent proposer une offre saine et respectueuse de l'environnement ; les constructions de l'État suivent les critères du standard SNBS (Standard de Construction Durable Suisse) ; et les travaux routiers doivent présenter un certain pourcentage de matériaux recyclés (agrégats ou graves). D'autres avancées sont en cours dans le domaine des marchés publics durables.

La suppression des conflits d'usages de l'eau est planifiée pour plusieurs captages d'eaux souterraines destinées à l'alimentation en eau potable, ce qui permet de réduire les risques de contamination. Les besoins en station d'épuration des eaux (STEP) ont été anticipés dans plusieurs régions, par ordre de priorité, en veillant à prendre en compte les conflits avec d'autres intérêts. Les sources de pollutions chroniques ont été identifiées.

Depuis 2021, plus de 500 personnes vulnérables ont bénéficié d'un bilan de compétences, prolongeant ainsi leur employabilité. Grâce à une meilleure communication, ces prestations sont désormais mieux connues et davantage utilisées, entraînant une attente de huit semaines pour y accéder. Par ailleurs, 300 **jeunes adultes** ont été accompagnés dans la préparation de leur dossier de candidature, ce qui les a aidés à clarifier leurs compétences, construire un projet professionnel et se préparer au marché du travail, avec un effet positif sur leur insertion. Plus de 150 jeunes ont aussi bénéficié d'un accompagnement socio-éducatif valorisant d'autres formes d'engagement que l'insertion professionnelle, ce qui a contribué à stabiliser leurs parcours. Enfin, les jeunes, leurs familles et les professionnel·le·s disposent aujourd'hui d'un meilleur accès à l'information sur les dispositifs existants.

Des logements destinés aux personnes âgées ont été évalués et sécurisés, notamment pour prévenir les chutes. Le site Internet Qualidomum a permis de sensibiliser à l'importance d'adapter les logements, afin qu'ils soient accessibles et adaptés à la population âgée, éveillant en particulier l'intérêt des professionnel·le·s de l'immobilier. Une collaboration avec plusieurs architectes a permis d'enrichir le site.

Les associations et communes fribourgeoises qui souhaitent développer des projets à impacts sociaux, économiques et environnementaux positifs peuvent concrétiser ceux-ci grâce à un appel à projet en faveur du développement durable, nouvellement créé en partenariat avec la HEG. Depuis 2021, près de 350 personnes ont participé aux 4 Journées cantonales sur la durabilité, désormais bien connues. Ces rencontres ont abordé des thèmes comme les quartiers écologiques et inclusifs, le tourisme responsable, la consommation sobre ou la finance éthique, et renforcent la capacité d'action des participant·e·s. Parallèlement, 600 élèves de 33 classes ont appris à planifier un quartier durable.

Enfin, un cadre légal en faveur d'une meilleure prise en compte des enjeux du développement durable dans toutes les Directions a été créé, à travers l'Ordonnance sur la gouvernance de la durabilité. Celle-ci a permis de formaliser un réseau interne de répondant·e·s et une commission cantonale, et a entériné l'utilisation systématique d'indicateurs harmonisés avec les autres cantons. La gouvernance en faveur du développement durable a aussi été renforcée grâce à l'outil d'évaluation Boussole 21, révisé et accessible à toute personne intéressée. L'outil est assorti d'une brève formation en ligne sur son utilisation. En termes de bonne gouvernance également, les lettres de mission des

représentant.e.s de l'Etat au sein des entreprises commencent à intégrer des objectifs de durabilité.

Ces résultats sont le fruit du travail des Directions de l'Etat, qui ont toutes participé à la mise en œuvre du Plan d'action 2021-2026. Ils montrent que les lignes bougent – parfois lentement, mais de manière tangible. Si certains défis ne peuvent être relevés du jour au lendemain, une dynamique de changement est engagée et doit être poursuivie. L'enjeu consiste désormais à consolider ces effets positifs dans la durée, afin que les progrès réalisés se transforment en acquis solides.

## **2.4 L'avis des porteuses et porteurs de projets : ce qui a marché, ce qui a moins bien marché**

Un bilan mené auprès des porteuses et porteurs de projets, dans toutes les Directions, confirme les effets concrets et utiles du Plan d'action 2021–2026. Les personnes interrogées relèvent que celui-ci a permis de lancer de nouvelles prestations, de développer des politiques publiques innovantes, d'atteindre de nouveaux publics-cibles, de déployer plus rapidement certains outils et de renforcer les collaborations et les synergies entre services, créant une émulation positive. Sa contribution à sensibiliser les équipes à la durabilité et à soutenir des idées novatrices est aussi soulignée. Globalement, il est perçu comme un fil conducteur : un outil essentiel pour orienter l'action de l'Etat en faveur d'une société durable, tout en légitimant une telle démarche au sein de l'administration.

Des facteurs de succès sont identifiés par les porteuses et porteurs de projets : assez de temps, de ressources financières, mais aussi un bon esprit de collaboration entre des services différents. En revanche, des difficultés ont été signalées en cas de manque de ressources - surtout de temps –, de priorités concurrentes, d'absence de volonté de collaboration ou de soutien hiérarchique.

Sur la base du bilan effectué auprès des responsables de projet, le Plan d'action 2027–2031 recentre les priorités. Il met l'accent sur des mesures qui créent des synergies entre les services – en s'étant assuré en amont que la volonté de collaborer soit bien là. Cette nécessaire collaboration, à laquelle les Directions et services concernés se sont engagés au préalable, est soulignée dans le descriptif de chaque mesure. Le nombre de mesures est réduit, afin de concentrer les ressources disponibles. Enfin, l'articulation et les complémentarités avec les stratégies thématiques transversales existantes (Stratégie cantonale de biodiversité, Plan Climat cantonal, Programme d'intégration cantonal, etc.) sont désormais rendues visibles, à la fois par le texte et par des éléments graphiques.

## Les enjeux : de nombreuses raisons d'agir

Malgré les avancées du Plan d'action 2021-2026 et aussi les progrès réalisés dans d'autres secteurs publics, la marge d'action n'est pas épuisée, la société évoluant au-delà du cercle d'influence de l'Etat.

Les jeunes restent vulnérables à plusieurs égards : difficultés d'insertion professionnelle pour certain.e.s, santé mentale fragilisée (le suicide est la première cause de mortalité entre 15 et 29 ans), comportements à risque (e-cigarettes, sédentarité), faible participation à la vie citoyenne. Les trois quarts des problèmes psychiques se déclarent avant 18 ans, raison pour laquelle la prévention est nécessaire dès le jeune âge. Plusieurs mesures du nouveau Plan d'action s'adressent donc à ce public-cible avec pour principal objectif le renforcement de la santé mentale. Les femmes restent confrontées à des inégalités professionnelles : sous-représentation dans les fonctions de direction (30,3 % à Fribourg), écart salarial encore présent. Là aussi, il est prévu d'encourager la participation professionnelle de femmes via le plan d'action, avec des effets positifs attendus en termes économiques. Enfin, les personnes précarisées, dont les retraité.e.s avec des revenus modestes, n'ont souvent pas connaissance de leurs droits. Ce « non-recours » peut intensifier les inégalités économiques. Le Plan d'action 27-31 tente de répondre à cette problématique à travers un projet pilote de permanences sociales.

Par ailleurs, certaines thématiques sont encore traitées de manière trop cloisonnée. Les politiques publiques ont tendance à fonctionner en silos : par exemple, des enjeux comme l'égalité, la migration ou la petite enfance ne sont pas toujours intégrés dans d'autres politiques, qui les impactent pourtant directement (comme l'aménagement ou la formation). Ce manque de transversalité limite l'efficacité des efforts engagés. C'est aussi le cas pour la question des personnes âgées, dont le nombre va considérablement augmenter ces prochaines années : +30 % d'ici 2030, +66 % pour les plus de 90 ans. Or, leurs besoins spécifiques sont encore trop peu pris en compte dans les politiques de logement, de santé ou de mobilité. Le Plan d'action 27-31 prévoit donc de nouveaux projets en faveur d'une meilleure autonomisation des senior.e.s, à travers, notamment, un meilleur accès à la mobilité douce et un aménagement adéquat des logements, avec, à la clé, moins d'isolement, de chutes et un meilleur maintien à domicile.

D'un autre côté, les sols s'artificialisent : en Suisse, un demi-mètre carré de sol disparaît chaque seconde et à Fribourg, seuls 2% des sols sont cartographiés, ce qui empêche de bien les protéger. Préserver les ressources en eau potable est un enjeu important, avec le changement climatique et l'urbanisation. Concernant les ressources, le taux de circulation, soit la part de récupération des déchets sur la consommation totale de matière reste bas en Suisse : en 2022, il était de 13,5%. Cela signifie qu'une majorité des matériaux que nous consommons ne sont pas réutilisés. Un risque écologique, mais aussi économique et géopolitique.

Le Plan d'action 2027-2031 s'efforcera de répondre à ces problématiques de manière systémique, avec des mesures qui empoignent plusieurs enjeux en même temps. Par exemple, développer des modèles économiques fondés sur l'économie circulaire permet à la fois de réduire les déchets, de limiter les émissions, de sécuriser

l'approvisionnement en ressources, avec des effets positifs sur l'emploi et le PIB. Former des personnes sans emploi dans les métiers liés à la transition énergétique permet d'augmenter le nombre de spécialistes disponibles, et aussi de réduire le chômage. La sensibilisation aux e-cigarettes jetables peut aborder à la fois leurs effets sur la santé et leur impact environnemental.